

# E 5092

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 10 février 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 10 février 2010

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Recommandation de la Commission au Conseil** autorisant la Commission à ouvrir des négociations avec la Géorgie en vue de la conclusion d'un accord d'association.

15947/09 RESTREINT UE

Ce document est disponible auprès des secrétariats des commissions des affaires européennes